

SÉJOUR
JUSQU'À
12 MOIS

MAGELLAN

L'ASSURANCE COMPLÈTE POUR SAVOURER
PLEINEMENT VOTRE EXPÉRIENCE À L'ÉTRANGER

2015



Téléchargez notre application mobile
gratuite APRIL Expat !



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !



www.facebook.com/AprilExpat



www.twitter.com/AprilExpat

Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

MAGELLAN, L'ASSURANCE COMPLÈTE DE VOS SÉJOURS TEMPORAIRES DANS LE MONDE ENTIER

Magellan est une solution d'assurance adaptée aux séjours des personnes de moins de 75 ans voyageant ou séjournant dans le monde entier (sauf France, D.R.O.M. et pays de nationalité), pour une durée maximale d'un an.

Ce contrat vous permet de faire face à tous les imprévus pouvant survenir à l'étranger et vous propose 2 niveaux de garanties, en fonction de votre besoin de couverture et de votre budget.

POURQUOI SOUSCRIRE UNE ASSURANCE INTERNATIONALE ?

Si vous deviez faire face à des dépenses de santé ?

Vous êtes hospitalisé en urgence ? Vous vous rendez chez un médecin ?

Magellan couvre vos dépenses de santé avec des remboursements au choix, dès le 1^{er} euro dépensé, en complément de la Sécurité sociale française ou en complément de la CFE et vous propose un service de règlement direct de vos frais d'hospitalisation : vous n'avez pas à régler l'établissement hospitalier, nous nous en chargeons pour vous !

Si vous aviez besoin d'assistance pendant votre séjour ?

Vous êtes victime d'un accident : vous devez être rapatrié au plus vite ?

Vous êtes hospitalisé et attendez la venue d'un proche ?

APRIL International organise votre rapatriement médical, 24h/24, à votre domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté et prend en charge les frais de transport et d'hébergement d'un proche venu vous rendre visite.

Si vous perdiez vos bagages pendant votre séjour ?

APRIL International vous rembourse à hauteur de 1 600 € en cas de vol, destruction ou perte de vos bagages.

Le contrat couvre également vos dépenses de première nécessité jusqu'à 200 € en cas de retard d'acheminement de vos bagages.

UN CONTRAT SPÉCIALEMENT CONÇU POUR VOS SÉJOURS À L'ÉTRANGER

- > Des frais de santé pris en charge à **100% des frais réels et sans franchise**
- > **Des garanties valables dans tous les pays visités**
- > Une couverture lors de vos **retours temporaires** dans votre **pays de nationalité**
- > **Un service de traductions et d'accompagnement juridique** pour faciliter vos démarches administratives
- > **Conforme aux obligations d'assurance** pour votre demande de Visa Vacances-Travail ou Working Holiday Visa

POSSIBILITÉ
DE PAIEMENT
MENSUALISÉ



NOS ÉQUIPES MULTILINGUES SONT À VOTRE ÉCOUTE :



par téléphone : +33 (0)1 73 02 93 93
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 - Heure de Paris



par e-mail : info.expats@april-international.com



dans nos bureaux : 110, avenue de la République - 75011 Paris
FRANCE

DÉCOUVREZ NOS SERVICES EXCLUSIFS



EN AMÉRIQUE DU NORD

- > **Des réseaux de soins** dans lesquels vous n'aurez pas à faire d'avance d'argent, nous réglons directement votre facture auprès de :
 - 5 000 hôpitaux
 - 490 000 médecins
 - 57 000 pharmacies
 - 840 000 professionnels de santé
- > **Un service de géolocalisation** du professionnel de santé le plus proche
- > **Un service de consultation à domicile** pour éviter les attentes aux urgences et ne pas avoir à régler vous-même votre consultation

aetnaSM

CVS
CAREMARK



L'APPLI MOBILE APRIL EXPAT

Pour vous aider à préparer votre voyage et vous accompagner une fois sur place avec :

- > un **guide pays** pour obtenir en un clin d'œil toutes les informations essentielles sur votre pays de destination,
- > des **expressions courantes et des termes médicaux** en 13 langues
- > une **check-list** pour ne rien oublier avant de partir,
- > les **coordonnées de professionnels de santé** dans le monde : retrouvez les hôpitaux les plus proches de chez vous, grâce à un formulaire de recherche avec possibilité de géolocalisation,
- > les **numéros d'urgence** locaux (pompiers, police, ambulance) du pays où vous vous trouvez et les numéros d'urgence APRIL International Expat.



APRIL Expat est disponible gratuitement sur l'Apple Store et Google Play.

GARANTIES SPÉCIALEMENT ADAPTÉES À VOTRE PROFIL D'EXPATRIÉ TEMPORAIRE

FRAIS DE SANTÉ

Jusqu'à 200 000 € par année d'assurance par assuré



MINI

Remboursements au 1^{er} euro

COMPLÈTE

Vous pouvez opter pour des remboursements :
- au 1^{er} euro
- en complément de la Sécurité sociale française
- en complément de la CFE
voir définition p.5

HOSPITALISATION*



Hospitalisation médicale ou chirurgicale* :

- Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International)
- Frais de séjour
- Honoraires médicaux et chirurgicaux
- Examens, analyses, médicaments
- Actes médicaux

100% des frais réels
voir définition p.5

100% des frais réels
voir définition p.5

Règlement direct des frais lors d'une hospitalisation voir définition p.5 de plus de 24h (sauf pour les assurés en complément de la Sécurité sociale française)

délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24

délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24

Chambre privée

non pris en charge

100% des frais réels, jusqu'à 50 € par jour

SOINS COURANTS



Consultations de médecins généralistes et spécialistes

100% des frais réels (limités à 80 € par acte au-delà de 2 visites par an)

Radiographies, analyses, pharmacie, soins infirmiers** et actes de spécialistes

100% des frais réels, jusqu'à 500 € par an suite à accident voir définition p.5 uniquement et sur présentation d'un certificat médical

100% des frais réels

Kinésithérapie** (suite à hospitalisation prise en charge par APRIL International)

100% des frais réels, jusqu'à 50 € par séance

Soins dentaires d'urgence

non pris en charge

100% des frais réels, jusqu'à 200 € par an

Prothèses dentaires et autres prothèses (suite à accident caractérisé voir définition p.5 uniquement)

non pris en charge

100% des frais réels, jusqu'à 350 € par an

Optique : verres et monture ou lentilles (suite à accident caractérisé uniquement)

Forfait prévention : préservatifs

non pris en charge

jusqu'à 20 € par an

* Toute hospitalisation de plus de 24h est soumise à accord préalable voir définition p.5. Une franchise voir définition p.5 de 20% sera retenue en cas de non respect de cette formalité, préalablement à une hospitalisation.

** Actes soumis à accord préalable voir définition p.5 en cas de prescription de plus de 10 séances par année d'assurance.

DÉCOUVREZ NOTRE SERVICE DE 1^{ER} AVIS MÉDICAL !

Une équipe de médecins à votre disposition 24h/24 et 7j/7 pour :

- > vous aider à comprendre un symptôme, un diagnostic ou un traitement,
- > vous donner des conseils avant ou après une hospitalisation,
- > vous aider à préparer vos voyages (vaccins obligatoires et conseillés),
- > vous renseigner sur les équivalences des médicaments dans le monde entier.



COMMENT OBTENIR LE REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS DE SANTÉ ?

1 Vous optez pour des remboursements au 1^{er} euro ou en complément de la CFE :



2 Vous optez pour des remboursements en complément de la Sécurité sociale française :



DÉFINITIONS

- > **Accident** : toute atteinte corporelle, non intentionnelle de la part de la personne qui en est victime provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. En application de l'article L.1315 du Code Civil français, il vous appartient d'apporter la preuve de l'accident et de la relation directe de cause à effet entre celui-ci et les frais engagés.
- > **Accident caractérisé** : accident constaté par une autorité compétente présente sur le lieu de l'évènement (forces de police, pompiers, ambulanciers-urgentistes) ayant délivré une attestation précisant les circonstances, la nature de la blessure ainsi que la date de l'accident.
- > **Accord préalable** : certains actes médicaux ou traitements sont soumis à l'accord préalable de notre Médecin Conseil. Vous aurez donc à faire compléter par le praticien qui prescrira ces actes un formulaire accompagné d'un devis détaillé avant d'engager les soins correspondants.
- > **Caisse des Français de l'Étranger (CFE)** : caisse de Sécurité sociale des Français vivant en dehors de France et qui souhaitent continuer à bénéficier de prestations équivalentes à celles de la Sécurité sociale française.
- > **D.R.O.M.** : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.
- > **Frais réels** : ensemble des dépenses de santé qui vous sont facturées.
- > **Franchise** : somme qui, dans le règlement d'un sinistre, reste à votre charge.
- > **Règlement direct de vos frais d'hospitalisation** : si vous êtes hospitalisé plus de 24h, vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital pour régler votre facture et vous éviter ainsi de devoir avancer les frais.

GARANTIES (SUITE)

SPÉCIALEMENT ADAPTÉES À VOTRE PROFIL D'EXPATRIÉ TEMPORAIRE

ASSISTANCE RAPATRIEMENT



En cas d'accident, de maladie ou de problèmes graves, cette garantie nous permet de vous venir en aide 24h/24, 7j/7, sur simple appel téléphonique ou envoi de fax.

FORMULES	MINI	COMPLÈTE	
Transport médical, rapatriement sanitaire	100% des frais réels	100% des frais réels	
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 € par personne et jusqu'à 15 000 € par événement	jusqu'à 5 000 € par personne et jusqu'à 15 000 € par événement	
Retour des membres de la famille assurés	non pris en charge	billet aller simple avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe	
Retour après consolidation dans le pays d'expatriation ou envoi d'un collaborateur de remplacement		billet aller simple avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe	
Présence d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 6 jours		billet A/R + 80 € par nuit, maximum 10 nuits	
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille		billet A/R avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe	
Retour anticipé en cas de sinistre au domicile		billet A/R avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe	
Retour anticipé en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle		billet aller simple avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe	
Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place		100% des frais réels	
Transmission de messages urgents		100% des frais réels	
Rapatriement du corps en cas de décès		100% des frais réels	100% des frais réels
Accompagnement du défunt		billet A/R avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe	billet A/R avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
Frais de cercueil	jusqu'à 1 500 €	jusqu'à 1 500 €	
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 15 000 €	jusqu'à 15 000 €	
Frais d'avocat à l'étranger	non pris en charge	jusqu'à 3 000 €	
Assistance voyage si perte ou vol d'effets personnels		avance jusqu'à 1 000 € par événement	
Retard de bagages		jusqu'à 200 €	
Retour impossible		80 € par nuit, maximum 5 nuits	
Traduction de documents légaux ou administratifs		jusqu'à 500 € par an	

1^{ER} AVIS MÉDICAL



Une équipe de médecins répond à vos questions et vous accompagne dans vos démarches médicales

entretiens téléphoniques avec une équipe de médecins disponibles 24h/24 et 7j/7

Les garanties présentées ci-après sont proposées uniquement dans la Formule Complète.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE



FORMULE	COMPLÈTE
Mise en relation avec un psychologue clinicien	entretiens téléphoniques

ASSISTANCE JURIDIQUE



FORMULE	COMPLÈTE
Informations juridiques, pratiques et administratives	entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails
Assistance juridique en cas de litige : conseil et prise en charge des frais de justice	jusqu'à 16 000 € par année d'assurance

RESPONSABILITÉ CIVILE vie privée, stages et locative



FORMULE	COMPLÈTE
Dommages corporels	jusqu'à 4 500 000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	jusqu'à 460 000 € par an, franchise de 75 €
Extension vie professionnelle : dommages matériels causés pendant un stage	jusqu'à 12 000 € par an, franchise de 75 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT



FORMULE	COMPLÈTE
Capital versé en cas de décès par accident	10 000 €, limités aux frais d'obsèques pour les moins de 16 ans
Capital versé en cas d'invalidité permanente totale ou partielle par accident	jusqu'à 40 000 €, franchise relative de 20%

BAGAGES



FORMULE	COMPLÈTE
Au cours du trajet aller-retour et pendant le séjour, en cas de perte, vol, destruction suite à explosion, incendie, dégât des eaux	jusqu'à 1 600 €, franchise de 30 € par sinistre, garantie limitée à 50%, soit 800 €, pour les objets précieux

LES COÛTS DE SANTÉ À L'INTERNATIONAL

Les coûts de santé varient fortement d'un pays à l'autre et peuvent parfois réserver de mauvaises surprises. Avec Magellan, votre santé comme votre budget seront protégés.



Sylvain est jeune diplômé et travaille comme consultant informatique à **San Francisco**. Suite à un accident de vélo, il doit subir une opération du genou et passer une semaine à l'hôpital. Combien coûtent son opération et la rééducation qui s'ensuit aux États-Unis ?

> **45 000 USD**
soit environ 34 700 €



Dans le cadre d'un échange d'expérience, Julia va travailler 1 an comme designer d'intérieur dans une boutique à **Shanghai**. Après son mois d'installation, elle souffre d'une intoxication alimentaire. Combien coûtent ses consultations, analyses et médicaments ?

> **4 200 CNY**
soit environ 463 €

David est parti en WHV au **Canada** et veut profiter de son premier jour férié pour une sortie en canoë sur le lac Manitoba. En montant dans le canoë, il perd l'équilibre et tombe dans le lac glacial. Combien coûtent la visite aux urgences et le traitement de sa pneumonie ?

> **663 CAD**
soit environ 516 €



Les coûts affichés correspondent à des cas traités par notre Service Médical et sont indiqués à titre informatif, sans valeur contractuelle. Les taux de change utilisés sont ceux qui étaient en vigueur au moment où les soins ont été prodigués.

Amélie profite de son tour du monde pour découvrir l'Amérique du Sud. Pendant son séjour à **Cuzco**, elle supporte mal l'altitude et doit consulter un médecin. Combien coûtent ses 2 visites et les médicaments prescrits ?

> **1 120 PEN**
soit environ 333 €



Eric et Mickaël partent à la découverte de l'**Australie** en van. Suite à un accident de la route, ils sont hospitalisés et attendent d'être rapatriés en France. Combien coûtent leurs soins sur place et leur transport en avion sanitaire vers la France ?

> **24 000 AUD** / personne
soit environ 17 502 €



COMPOSEZ LE CONTRAT LE MIEUX ADAPTÉ À VOTRE VOYAGE !

2 niveaux de garanties en fonction de votre besoin de couverture et de votre budget :

MINI

- > **Frais de santé** : hospitalisation (en cas de maladie et accident) et médecine de ville en cas d'accident
- > **Assistance rapatriement basique**

COMPLÈTE

- > **Frais de santé** : hospitalisation et médecine de ville en cas de maladie et d'accident
- > **Assistance rapatriement étendue**
- > **Assistance juridique**
- > **Soutien psychologique**
- > **Responsabilité civile vie privée, stages et locative**
- > **Individuelle accident**
- > **Assurance bagages**

COTISATIONS MENSUELLES TTC

Pour toute date d'adhésion jusqu'au 31/12/2015.

Des frais de 6 € par mois en cas de paiement mensualisé s'ajoutent au montant de votre cotisation.

Le paiement mensualisé n'est pas proposé si votre séjour comporte un demi-mois.

Formule **COMPLÈTE**

> Toutes les garanties présentées

MODE DE REMBOURSEMENT	DURÉE (MINIMUM 15 JOURS, MAXIMUM 12 MOIS)	≤ 30 ANS		31 À 40 ANS		41 À 50 ANS		51 À 64 ANS		65 À 74 ANS
		INDIV	FAM	INDIV	FAM	INDIV	FAM	INDIV	FAM	INDIV
OPTION 1 : remboursement des frais de santé au 1 ^{er} euro	15 jours	58 €	155 €	85 €	220 €	112 €	302 €	140 €	372 €	177 €
	1 mois	87 €	232 €	119 €	320 €	162 €	439 €	206 €	546 €	281 €
OPTION 2 : remboursement des frais de santé en complément de la Sécurité sociale française (pour les séjours jusqu'à 3 mois) ou de la CFE (pour les séjours de plus de 3 mois)	15 jours	47 €	125 €	61 €	168 €	81 €	218 €	99 €	263 €	115 €
	1 mois	63 €	171 €	78 €	209 €	101 €	303 €	123 €	325 €	157 €

Formule **MINI**

- > **Frais de santé** : hospitalisation (maladie et accident), médecine de ville seulement en cas d'accident
- > **Assistance basique** (rapatriement sanitaire, frais de recherche et secours, avance de caution pénale, rapatriement de corps, accompagnement du défunt et frais de cercueil)

MODE DE REMBOURSEMENT	DURÉE (MINIMUM 15 JOURS, MAXIMUM 12 MOIS)	≤ 30 ANS		31 À 40 ANS		41 À 50 ANS		51 À 64 ANS		65 À 74 ANS
		INDIV	FAM	INDIV	FAM	INDIV	FAM	INDIV	FAM	INDIV
Remboursement des frais de santé au 1 ^{er} euro	15 jours	34 €	95 €	52 €	137 €	67 €	182 €	84 €	228 €	106 €
	1 mois	53 €	142 €	71 €	193 €	97 €	259 €	120 €	326 €	163 €



À la différence de la Formule Complète, la Formule Mini ne couvre pas l'intégralité des situations délicates pouvant se présenter à l'étranger. C'est une formule de base mais APRIL International vous recommande la Formule Complète.

FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

INFORMATIONS PRATIQUES AVANT DE SOUSCRIRE

DÉCOUVREZ
EN VIDÉO LE CONTRAT
MAGELLAN



À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

- à toute personne séjournant à l'étranger, hors de France, des D.R.O.M. et de son pays de nationalité,
- pour des périodes allant de 15 jours à 12 mois.

Le contrat peut être renouvelé maximum 3 fois, avec l'accord des organismes assureurs.

En cas d'adhésion individuelle, les assurés doivent être âgés de plus de 4 ans et de moins de 75 ans.

En cas d'adhésion famille, l'assuré principal et son conjoint doivent être âgés de moins de 65 ans.

DANS QUELS PAYS SUIS-JE COUVERT ?

Avec Magellan, vous êtes couvert dans le monde entier (y compris en France, dans les D.R.O.M. et dans votre pays de nationalité pour des séjours temporaires).

Certains pays peuvent être exclus en fonction d'événements qui s'y déroulent. La liste complète des pays exclus est disponible sur le site www.april-international.com ou sur simple demande au +33 (0)1 73 02 93 93.

À PARTIR DE QUAND SUIS-JE COUVERT ?

Vos garanties prennent effet au plus tôt le lendemain de la réception de votre Demande d'adhésion accompagnée du règlement correspondant, sous réserve de l'application des délais d'attente suivants pour la garantie frais de santé :

- aucun délai d'attente en cas d'accident,
- autres cas : 8 jours.

ET SI JE PRATIQUE UN SPORT PENDANT MON SÉJOUR À L'ÉTRANGER ?

Avec Magellan, vous êtes couvert pour la pratique des sports à titre amateur, dans le cadre d'un club ou d'une fédération. La pratique des sports dangereux ainsi que la pratique des sports à titre professionnel ou dans le cadre de compétitions n'est pas couverte (consultez-nous pour plus d'informations).

COMMENT SOUSCRIRE ?

- 1 Complétez et signez la Demande d'adhésion ci-jointe en suivant les indications données sur la dernière page.
- 2 Envoyez votre dossier à : APRIL International Expat - Service Adhésions Individuelles - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

Vous pouvez également souscrire votre contrat en ligne, vous recevez alors dans les minutes qui suivent tous les documents de votre contrat (y compris votre attestation d'assurance).

ET SI MON VOYAGE EST MODIFIÉ ?

Votre séjour à l'étranger se prolonge ?

Le contrat Magellan peut être renouvelé jusqu'à 3 fois, pour une durée maximale de couverture de 4 ans. Le renouvellement est soumis à l'acceptation des organismes assureurs.

Afin de prolonger votre contrat, veuillez nous envoyer une demande de renouvellement avec vos nouvelles dates de couverture à adhesiontemporaire.expat@april-international.com avant la date de fin de votre contrat.

Vous rentrez plus tôt dans votre pays de nationalité ?

En cas de retour anticipé et définitif dans votre pays de nationalité, vous devez nous faire parvenir, par lettre recommandée avec accusé de réception, un justificatif attestant votre retour définitif (quittance d'électricité, de gaz ou télécom...). Nous mettrons fin à votre contrat et vous rembourserons la cotisation trop perçue.

DES SERVICES

POUR VOUS ACCOMPAGNER
TOUT AU LONG DE VOTRE SÉJOUR
À L'ÉTRANGER



VOTRE ESPACE CLIENT EN LIGNE

Si vous êtes assuré, vous pouvez consulter :

- > vos décomptes de remboursement,
- > vos garanties et vos Conditions générales,
- > vos coordonnées personnelles et bancaires.

Si vous êtes adhérent, vous pouvez :

- > consulter vos cotisations, votre mode de règlement et les coordonnées de votre assureur-conseil,
- > payer vos cotisations en ligne par carte bancaire.



VOTRE CARTE D'ASSURÉ ELLE COMPORTE LES NUMÉROS D'URGENCE, JOIGNABLES 24H/24 ET 7J/7, POUR :

- > bénéficier du règlement direct de vos frais en cas d'hospitalisation de plus de 24h (sauf en cas de choix d'une couverture en complément de la Sécurité Sociale française),
- > déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- > accéder aux services de 1^{er} avis médical, de soutien psychologique et d'assistance juridique.

Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos coordonnées personnelles : nom, prénom(s) et numéro de contrat.



APRIL INTERNATIONAL S'ENGAGE

Pour participer à la préservation de l'environnement et pour améliorer le quotidien des populations défavorisées dans le monde, APRIL International s'engage aux côtés de la Fondation pour la Nature et l'Homme et de l'association Handicap International.

Vous pouvez faire un don à l'une de ces associations en choisissant dès maintenant de verser :

- > la somme de 5, 8 ou 12 € avec votre cotisation ou,
- > les centimes de vos remboursements frais de santé.



SPÉCIAL POUR LES JEUNES À L'ÉTRANGER, DES GARANTIES EXCLUSIVES !

> Des difficultés de compréhension d'un document en langue étrangère ?

Un contrat de bail en allemand, un formulaire pour l'obtention d'un visa en anglais, un contrat de travail en chinois... Sur simple demande de votre part, nous prenons en charge la traduction de divers documents administratifs ou juridiques vers votre langue maternelle.

> Des questions sur un visa, un permis de travail ? Comment ouvrir un compte bancaire à l'étranger ?

Notre hotline multilingue est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions d'ordre pratique et juridique.

> Votre lave-linge fuit et engendre un dégât des eaux dans l'appartement situé au-dessous du vôtre ?

Grâce à votre garantie responsabilité civile locative, nous prenons en charge les dommages causés à l'appartement de votre voisin.

> Vous causez des dommages matériels pendant votre stage professionnel à l'étranger ?

Avec l'extension vie professionnelle - stages de votre garantie responsabilité civile, vous êtes couvert si vous causez des dommages au matériel utilisé pendant votre stage.

APRIL, CHANGER L'IMAGE DE L'ASSURANCE

PRÉSENCE
INTERNATIONALE
DANS 37 PAYS

APRIL, groupe international de services en assurance, a choisi l'innovation comme moteur de son développement, en regardant l'assurance avec les yeux du client. Ce parti-pris, qui requiert audace et simplicité, lui a permis de devenir en moins de 20 ans, le 1^{er} courtier grossiste en France et d'être un acteur de référence à l'échelle internationale avec une implantation dans 37 pays.

Plus de 4 000 collaborateurs assurent, conseillent, conçoivent, gèrent et distribuent des solutions d'assurances et des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises, soit quelque 6 millions d'assurés. APRIL a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 778,6 M€.

APRIL INTERNATIONAL, SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE INTERNATIONALE DEPUIS 40 ANS

NOS ENGAGEMENTS

- › Une haute qualité de gestion : 3 bureaux à Paris, Bangkok et Mexico
- › Des équipes multilingues à votre disposition
- › Des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une gamme complète et modulable de solutions d'assurance, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL :

Cabinet Marchand Consultants

88 Quai Pierre Scize
69005 LYON

☎ : 04.78.28.69.88

☎ : 06.09.75.45.58

✉ : contact@cmc-conseils.fr

🌐 : www.cmc-expatries.fr

I57596



april international | expat

Siège social :
110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90
E-mail : info.expats@april-international.com - www.april-international.com

S.A. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727
Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61, rue Tailbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.